

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**Membres titulaires en exercice : 54**

-----

**L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant - Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT**

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAÏ	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elías AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021.

➤ Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

M. le Président ouvre la séance et procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 juin dernier.

Les Conseillers Communautaires n'émettant aucune observation, le procès-verbal du Conseil Communautaire du 30 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

Mme Catherine CIRON intervient concernant ledit procès-verbal. Elle souhaite faire une remarque après avoir relu les échanges qui se sont tenus en début de séance lors du dernier conseil communautaire et notamment sur des formulations qu'elle considère comme inadmissibles entre élus. Certains ont en effet accusé le Président de l'assemblée d'être un menteur.

Lors des échanges en séance, elle fût surprise mais à la relecture de ces paroles, elle se dit énormément choquée. Elle ne remet absolument pas en cause la parole du Président et regrette ce type de paroles.

M. Bernard GAUDIN se sent directement concerné par cette intervention et corrige en précisant qu'il n'a pas utilisé le mot « menteur » mais qu'il a dit : « Vous mentez », ce qui lui semble un peu différent de « menteur ».

Mme Catherine CIRON répond que cela revient à la même chose.

M. Bernard GAUDIN fait part de son désaccord.

M. le Président remercie Mme Catherine CIRON et souligne que cet échange « montre bien à qui l'on a à faire ».

M. Bernard GAUDIN estime cette remarque tout à fait désobligeante.

\*\*\*\*\*

M. le Président introduit la séance en informant que conformément à la réglementation, la délibération n° 086 relative à la réhabilitation et à l'extension de l'espace aquatique les Dauphins, sera remise en séance puisque le choix du maître d'œuvre sera délibéré au cours de cette réunion.

S'agissant de la délibération relative à la FMGC, M. le Président informe de l'intervention en séance de Monsieur David TROUILLOT, Président du Directoire, qui présentera les projets de la société.

## **Finances – Economie – Emploi – Formation et Chambres consulaires**

### *Finances*

#### **Délibération n° 079 : Mise en place du référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

M. Bernard GAUDIN demande des explications sur la deuxième décision qui consiste à dire de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé.

M. Dominique DAVID précise que cette délibération est très technique. Le vote par chapitre est un vote de globalité et qu'il ne change rien.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 080 : Décision Modificative n°1 sur le budget principal, les budgets annexes Ordures Ménagères REOM et SICTOM et l'Office de Tourisme Intercommunal**

M. Dominique DAVID précise que si l'on se projette sur les budgets 2023, l'impact de cette augmentation des dépenses de personnel relatif à la hausse de la valeur du point d'indice sera le double des chiffres présentés à la présente séance étant donné que l'application de la mesure impactera les budgets en année complète.

En parallèle, il indique que les recettes du fonds de solidarité perçues cette année n'ont pas de caractère récurrent. Il sera donc nécessaire de trouver d'autres pistes d'équilibre sur les prochains exercices.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 081 : Actualisation tarifaire piscine de Derval - contrat DSP Prestalis**

M. François-Xavier LE HECHO souhaiterait réitérer sa question posée lors de ladite commission. Il comprend que l'augmentation des tarifs est liée aux charges salariales mais aussi aux coûts d'énergie. Il a constaté une augmentation d'environ 12 % sur la grille tarifaire. Concernant les recettes, il précise que la presse a indiqué récemment que les espaces aquatiques de la Communauté de Communes avaient pu bénéficier d'une forte augmentation des recettes supplémentaires, et il s'en réjouit.

Il rappelle qu'une réunion devait se tenir avec la société Prestalis à la suite de la commission afin de répondre à ces questions. Il souhaite savoir si d'autres éléments ont été communiqués sur ce sujet.

M. Dominique DAVID répond qu'il n'y a pas eu plus d'éléments sur le sujet étant donné que cette augmentation fait suite à l'application d'une clause figurant au contrat. Il précise toutefois que le prestataire reviendra vers la collectivité à travers des comités de pilotage qui se tiendront à cadence régulière. Un premier comité de pilotage s'est d'ailleurs déroulé au 1<sup>er</sup> trimestre et un second a eu lieu au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre.

M. Bernard GAUDIN souhaite prolonger l'intervention de M. François-Xavier LE HECHO concernant l'augmentation de 12 % qui déséquilibre les grilles tarifaires, ou tout au moins, les rend différentes entre la pratique sur l'espace aquatique Aquachoisel et l'espace Dauphins, et ce qui se pratique aujourd'hui ou sur ce qui va se pratiquer à l'espace aquatique de Derval.

Il rappelle qu'avec M. Jean-Yves GICQUEL, ils étaient deux à s'être abstenus sur la délibération prolongeant la Délégation de Service Public de l'espace aquatique de Derval. De leur point de vue, il convenait de profiter de cette occasion pour mettre tous les équipements aquatiques sous le régime de la régie. Ils ont considéré qu'il s'agissait d'une occasion manquée.

Il fait le constat qu'aujourd'hui la différence entre les équipements va être de plus en plus importante, sur les tarifs pratiqués sur l'ex communauté de communes du Castelbriantais et les tarifs pratiqués sur l'ex communauté de communes de Derval. Il estime qu'il s'agit d'un souci important.

Par ailleurs, il rappelle qu'avait été discutée à un moment donné au sein de la commission Sports Loisirs, la tarification sociale, considérant que le tarif d'entrée était assez important et qu'en fonction des ressources des personnes, il pouvait engendrer des difficultés d'accès aux équipements.

Il indique ne pas avoir obtenu de réponse à ce jour sur les pratiques dans d'autres équipements en termes de tarification sociale. Il renouvelle donc cette demande.

Il précise qu'en accord avec M. Jean-Yves GICQUEL, ils s'abstiendront sur cette délibération.

M. Patrick GALIVEL précise que les tarifs entre les équipements ne sont pas très différents. Il fait observer qu'avant l'augmentation, les tarifs de l'espace aquatique de Derval étaient inférieurs à ceux de l'Aquachoisel. Après application de cette augmentation, ils sont légèrement supérieurs.

Il confirme qu'avait été évoquée une tarification en fonction du quotient familial. Cette tarification n'est pas mise en application aujourd'hui au niveau des piscines. Il indique que ce type de tarification complique la gestion.

M. Bernard GAUDIN rappelle l'engagement donné pour rechercher des expériences et d'en faire part à la commission.

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. Bernard GAUDIN et M. Jean-Yves GICQUEL)**

- **Délibération n° 082 : Tarifs espace boutique de l'Office de Tourisme Intercommunal**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 083 : Contrat Intercommunal Départemental 2020-2026**

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la méthode en demandant avec qui, où, quand et comment ces affectations ont été décidées ou proposées. Il souligne que ce n'était pas en commission puisqu'il y participait et demande si ce dossier a été évoqué au bureau communautaire ou en conférence des maires.

M. Dominique DAVID précise que ce dossier a été abordé en bureau communautaire et également en conférence des maires.

M. Bernard GAUDIN fait observer que sur les 2 millions d'euros de crédits abondés par le Département, la rénovation de l'espace Dauphins consomme plus de 60 % de l'enveloppe pour 1,3 million d'euros. Il considère cette part très importante et émet la crainte que ce constat empêche et ralentisse l'émergence d'autres projets pour la collectivité du fait de la concentration d'une grande partie des crédits sur un seul équipement.

Il rappelle que cette stratégie a été mise en œuvre pour l'espace aquatique Aquachoisel qui avait également concentré une grande part des crédits des contrats du Département et de la Région de l'époque.

En accord avec M. Jean Yves GICQUEL, il indique qu'ils s'abstiendront sur cette délibération car toutefois, elle contient des propositions qui les intéressent.

Mme Catherine CIRON souligne qu'il n'existe aucune stratégie pré établie sur les financements ou les fléchages. Concernant la rénovation de l'espace Dauphins, il a été évoqué que cet équipement permet à tous les jeunes du territoire d'avoir accès à l'apprentissage de la natation. Ce constat est d'ailleurs partagé par le Département.

Concernant le second argument, Mme Catherine CIRON se réfère au document cadre établi par le Département et qui accompagne la délibération. Le préambule stipule les aides que le Département peut proposer pour les communes comme pour les intercommunalités. Elle ajoute par ailleurs que le Département lui-même a rappelé tout le soutien apporté au territoire dans le contrat cœur de bourg et cœur de ville. Dans le cadre du fonds école, elle rappelle qu'en tant que conseillère départementale, elle a assisté à l'inauguration d'écoles du territoire qui ont bénéficié de subventions du Département.

Elle indique que le Département a communiqué le montant global de ces aides en dehors des projets qui sont intégrés dans le contrat et qui s'élèvent à plus de 6 214 756 € et qui ont bénéficié à tous les projets du territoire.

M. Philippe DUGRAVOT ajoute qu'en tant que conseillers départementaux avec Mme Catherine CIRON, ils se sont beaucoup impliqués sur ce dossier. Le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique ainsi que le contrat intercommunal avec le Département, sont deux dossiers structurants pour le territoire, qui portent un certain nombre de projets lesquels participent au développement local.

Il informe que dans le cadre des échanges qui se sont tenus ce jour avec le Président du Département, ces sujets ont été parfaitement pris en compte et reconnus comme étant des projets d'intérêt pour, à la fois, le Département et le territoire communautaire. Il indique avoir eu un écho très positif de la part du Département qui accompagnera ce contrat intercommunal.

Il précise que Mme Catherine CIRON et lui-même travaillent assidument à la poursuite de ce dossier.

M. Dominique DAVID fait par ailleurs observer que l'Espace Dauphins dispose d'un bassin de 50 mètres, qui permet également d'accueillir des compétitions. Il considère de ce fait qu'il s'agit d'un projet structurant pour le territoire.

Mme Jacqueline BOMBRAY pense que le Département est aussi très intéressé par ce bassin. Hormis un bassin de 50 mètres sur Nantes, c'est le deuxième bassin de ce type qui existe en Loire-Atlantique. Le fait qu'il y ait peu de bassin de 50 mètres limite les accueils de compétitions.

**Adoption à la majorité.**

**2 abstentions (M. Bernard GAUDIN et M. Jean-Yves GICQUEL)**

**- Délibération n° 084 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - Année 2023**

M. Bernard GAUDIN précise que s'était tenue, à un moment donné, une opération de filtrage des véhicules à l'entrée des déchetteries, et notamment celle de Châteaubriant afin de contrôler si les personnes qui rentraient n'étaient pas bénéficiaires de ladite exonération et s'ils habitaient bien le territoire. En l'absence du Vice-Président de ladite commission à la présente séance, il demande toutefois à savoir si ce type d'opération va être renouvelé car il lui paraît important qu'elle le soit.

Par ailleurs, il précise qu'il avait été évoqué l'idée de mettre en place à l'entrée un système de badge en expérimentation. Toutefois, il n'a pas obtenu de réponse.

Il fait le constat que cette commission ne s'est pas réunie, sous réserve de vérification, depuis juin 2021. De ce fait, le rapport d'activités 2021 pour les deux modes de collecte et de traitement de collecte des déchets n'a pas été présenté.

M. le Président le rassure en lui indiquant que ces rapports d'activités seront présentés à la prochaine séance du conseil communautaire. Il fait remarquer par ailleurs que l'objectif est de réussir la nouvelle déchetterie et de sécuriser son accès. Il informe qu'aujourd'hui, un gardien de déchetterie a été agressé par deux personnes issues de la communauté des gens du voyage et que par peur de représailles, il n'a pas osé porter plainte. Il annonce ce soir que c'est la communauté de communes, en tant que personne morale, qui va faire cette démarche puisque l'objectif de la collectivité mais aussi le sien, est que l'accès à la déchetterie soit sécurisé et organisé.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 085 : Fin du portage par l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique du site de l'EHPAD Le Val d'Émilie à DERVAL - Rétrocession**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 086 : Réhabilitation et extension de l'Espace aquatique les Dauphins : Choix du maître d'œuvre**

M. Patrick GALIVEL informe les conseillers communautaires que la présente délibération est en cours de distribution et n'a pas été adressée au préalable pour des raisons de confidentialité.

M. Alain LE TOLGUENEC relève dans la délibération que « le montant provisoire de 1 281 970 € HT, correspond à un taux de rémunération du maître d'œuvre de 13,73 % » : Il demande dans le cas où le montant définitif des travaux serait plus important, si le même pourcentage s'appliquerait sur le complément des travaux.

M. Patrick GALIVEL répond qu'une négociation pourrait avoir lieu en cas de faute par la collectivité. Toutefois, si le bureau d'études a établi une évaluation erronée, il conservera le même pourcentage de rémunération.

M. Jean Noël BEAUDOUIN s'interroge sur le montant des primes attribuées.

M. Patrick GALIVEL répond que les deux bureaux d'études non retenus obtiendront 44 000 € chacun.

M. François-Xavier LE HECHO demande s'il faut voter avant d'avoir eu connaissance de leur proposition.

Mme Jacqueline BOMBRAY précise que le projet retenu comporte la réalisation d'un bassin inox. Elle indique également qu'il n'y aura pas de travaux à l'intérieur du bassin et tout le long du bassin de 50 mètres le long du CMS. Vont être rajoutés des locaux, des vestiaires, et des salles de réunion. Elle précise que sur le côté droit du bassin vont être installées trois hauteurs de gradins.

Elle souligne par ailleurs que le projet retenu permet de préserver les 5 terrains de tennis attenants à l'Espace Dauphins.

M. Patrick GALIVEL complète en indiquant qu'il s'agit du projet le moins intrusif sur le reste du foncier. Il indique par ailleurs que le petit bassin va doubler de surface.

M. le Président ajoute que le passage vers le CMS va être supprimé et qu'au niveau énergétique, les systèmes proposés sont intéressants.

Mme Jacqueline BOMBRAY fait remarquer que le projet comporte une entrée bien identifiée pour les groupes, puis une pour les individuels.

M. Patrick GALIVEL précise que sur une dizaine de votants lors du jury de concours, le projet a presque fait l'unanimité. Une seule voie ne s'est pas portée sur ce projet.

### **Adoption à l'unanimité.**

#### **- Délibération n° 087 : Candidature à l'expérimentation de location de voitures à 1 € pour faciliter l'accès à l'emploi**

M. Alain RABU demande si la location de voitures à 1 € concerne des véhicules avec ou sans permis.

M. Sébastien CROSSOUARD répond qu'il s'agit de voitures avec permis.

M. Philippe DUGRAVOT souhaite ajouter un commentaire sur la présentation qui a été faite. De par sa fonction de Président de la Mission Locale Nord Atlantique, il constate qu'aujourd'hui, la situation sur le plan économique s'améliore et offre un certain nombre de perspectives. Toutefois, il souligne qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit qu'existent des freins à l'emploi et parmi eux, la question de la mobilité est essentielle.

Il estime que cette opportunité est un moyen, en plus de ce qui existe déjà par ailleurs, d'aider les demandeurs d'emploi à accéder à l'entreprise.

M. Bernard GAUDIN relève qu'effectivement cette mesure va dans le bon sens. Il souligne qu'il n'y a aucun souci pour la soutenir et soutenir toutes les actions qui favorisent l'insertion professionnelle des jeunes ou moins jeunes.

Il précise que cette délibération n'a pas été présentée en commission et qu'il la découvre. Selon lui, un partenaire a été oublié. Toutefois, il ne connaît pas à ce jour son devenir sur le territoire, son activité actuelle et les actions qu'il mène. Il précise que MOBIL'ACTIF intervient pour faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi en proposant la mise à disposition de véhicules en priorité des deux roues. Il pense que cette association a une expérience intéressante et de ce fait, qu'il serait opportun de se rapprocher d'elle afin d'évoquer la possibilité de les intégrer dans cette démarche en raison de leur bonne connaissance du public concerné.

Sur le fait que la délibération n'a pas été présentée en commission, M. Sébastien CROSSOUARD fait observer que la collectivité a été saisie par la Région très récemment et qu'il fallait déposer la candidature à l'appel à projets avant le 30 septembre. L'inscription à l'ordre du jour du présent conseil était incontournable.

Il informe que le bureau communautaire a échangé sur ce sujet et que l'association MOBIL'ACTIF a également été évoquée. Un contact va être pris avec l'association afin d'échanger sur leurs expériences et sur le nombre de bénéficiaires sur le territoire à ce jour par rapport à la subvention de fonctionnement accordée annuellement.

M. Hervé de TROGOFF demande si comme pour les vélos électriques, les personnes qui vont utiliser ces véhicules pourront sortir du périmètre de la communauté de communes.

M. Sébastien CROSSOUARD fait remarquer qu'il s'agit de favoriser le retour à l'emploi et qu'à ce titre, les véhicules pourront sortir du territoire communautaire. Toutefois, ce point sera vérifié et abordé par la commission mobilité au sein de laquelle, un élu de la commune de Marsac sur Don vient de s'inscrire.

### **Adoption à l'unanimité.**

#### *Economie*

#### **- Délibération n° 088 : Acquisition foncière pour l'entrée du site d'ACIER+ à Châteaubriant**

### **Adoption à l'unanimité.**

M. le Président précise que deux cessions au profit de la FMGC vont être examinées, l'une concernant la déchetterie et l'autre relative à une parcelle.

Il propose à M. Dominique DAVID de procéder à la lecture de l'exposé des deux délibérations, de procéder à une suspension de séance et d'inviter M. David TROUILLOT, Président du Directoire de la FMGC, à se joindre à l'assemblée pendant la suspension de séance.

M. Dominique DAVID procède à la lecture des délibérations n° 089 et 090.

### **SUSPENSION DE SEANCE**

M. le Président accueille M. David TROUILLOT et M. Stéphane MONNIER qu'ils rencontrent régulièrement. Il rappelle l'attachement de la collectivité à la FMGC, sa volonté et sa détermination à les accompagner.

Il lui paraissait intéressant que M. David TROUILLOT puisse, à l'occasion de cette séance, présenter devant le conseil communautaire sa belle entreprise, évoquer les multiples rencontres organisées pour aboutir à ladite délibération et en priorité montrer la nécessité pour l'entreprise d'acquérir les terrains pour lesquels il y a eu quelques obstacles à franchir.

M. David TROUILLOT remercie M. le Président de son invitation. Il procède à la présentation de son entreprise qui a débuté en 1929. Elle a évolué et s'est installée sur le site d'Hochepey en 1988.

Elle a commencé avec 37 salariés et son fondateur, M. Gérard RIFLET. Elle s'est rapidement orientée vers la fabrication de lestes, de contrepoids pour différents marchés que sont les travaux publics, la manutention, la plaisance et l'agriculture.

La société s'est diversifiée depuis 2015, suite à un important travail de recherche et de développement pour permettre notamment aux énergies marines renouvelables de se développer.

Elle a ainsi mis au point une technologie qui permet grâce à la fonte, laquelle a une densité beaucoup plus importante que le béton, aux plateformes éoliennes d'être maintenues sur le fond marin avec des chaînes moins longues que ce qu'elles devraient avoir si cette solution en fonte n'était pas utilisée. Il s'agit de clump, qui sont des demis coquilles qui viennent se prendre sur les maillons afin d'alourdir la chaîne et permettre une emprise plus faible du système d'encrage sur le fond marin.

M. David TROUILLOT précise qu'il est important de savoir que tous les projets d'éoliennes Offshore ne nécessitent pas cette solution car lorsque les fonds ne sont pas très profonds, en général, la technique adoptée est la technique du pieu. A l'inverse, lorsque de la profondeur est constatée, il va être utilisée une plateforme flottante et cette technologie de chaîne avec encre additionnées aux clumps pour permettre de maintenir l'éolienne sur le fond marin. Il souligne que les deux demi-pièces qui sont présentées sur le diaporama pèsent au total entre 7 et 8 tonnes.

Il indique que le site de Soudan a produit l'année dernière 92 000 tonnes de contrepoids avec une capacité qui à ce jour est complètement utilisée. (100 000 tonnes). La société a réalisé un chiffre d'affaires sur l'exercice 2021 – 2022, exercice clos au 31 mars 2022, de 94 millions d'euros. Elle est présente sur 5 marchés cités précédemment et à ce jour, elle compte 420 salariés dont 70 intérimaires. La production est exportée à 70 %, dont la majorité en Allemagne.

Il précise que dans le marché des travaux publics, qui représente environ 60 % du volume total de l'activité de la société, sont présents des groupes tel que LIEBHERR, n°1 mondial de la fabrication de grue. Le groupe LIEBHERR produit une grue sur deux dans le monde. La société FMGC, située à Soudan, fournit environ 50 % des contrepoids dont LIEBHERR a besoin. A ce jour, une grue sur 4 est équipée de contrepoids fabriqués par la société FMGC.

Les concurrents de LIEBHERR sont TADANO, MANITOWOC, grands acteurs dans la fabrication de grues. Dans cette catégorie, se trouvent également les chargeuses ou les pelleteuses qui interviennent dans les travaux publics.

M. David TROUILLOT présente le deuxième plus gros marché qui est celui de la manutention avec des clients comme LINDE, fabricant allemand de chariots élévateurs, avec un concurrent TOYOTA, basé à Ancenis, ainsi que MANITOU. Ces entreprises de par leur activité se retrouvent dans les deux catégories de marché, les travaux publics et la manutention.

Il fait remarquer que concernant les EMR, les Energies Marines Renouvelables, pour chaque projet qui est travaillé, la société est associée à VICINAY, le n° 1 mondial de la fabrication de chaînes sud marine dans le monde et VRYHOF, n° 1 pour la fabrication des encres.

Il explique qu'une éolienne mise en Offshore a besoin de 500 tonnes de lest pour être maintenue sous le fond marin.

Il informe que la société est également présente dans deux autres secteurs d'activités, à savoir le nautisme et la fabrication de quilles de bateau pour BENETEAU, JANNEAU et DUFOUR. Elle est également présente dans le secteur de l'agriculture pour lequel elle fabrique des contrepoids pour les tracteurs.

M. Gérard RIFLET, qui est à l'origine du démarrage de la société sur la zone industrielle d'Hochepie, lui a rappelé qu'à l'époque, le contrepoids était un vulgaire poids installé à l'arrière d'une machine. M. David TROUILLOT souligne qu'aujourd'hui, les contrepoids sont devenus très techniques et imposent un certain nombre d'opérations notamment d'usinage. Il précise que lors du montage de ce contrepoids chez les clients, en général, le travail commence par l'installation du contrepoids au début de la ligne, et ensuite l'assemblage est réalisé autour la machine.

Il fait observer qu'il est donc nécessaire aujourd'hui pour la société, d'avoir une technologie de pointe, notamment sur l'usinage et d'engager des investissements à venir très importants.

M. David TROUILLOT propose de projeter le film de présentation de la société.

#### *Lancement de la vidéo*

M. David TROUILLOT présente les projets de la société. Il profite de cette occasion pour remercier à nouveau M. le Président et les élus du Conseil Communautaire qui ont apporté leur aide dans leur projet d'agrandissement et notamment par l'acquisition de la parcelle YV 07, qui va permettre un certain nombre d'investissements. Ce sont ainsi 26 millions qui sont projetés sur les 5 prochaines années et qui représentent 5 % de leur chiffre d'affaires. Une partie importante de ces investissements va concerner la réalisation de bâtiments, notamment sur la nouvelle parcelle, avec la création d'un pôle technique.

Il donne des précisions sur le pôle technique en soulignant en liminaire que comme de nombreuses sociétés, la FMGC souffre aujourd'hui de manque de main d'œuvre dans les métiers de la maintenance et de l'automatisme.

A partir de ce constat, la société a programmé la construction de deux bâtiments, l'un dédié aux métiers de la maintenance, et l'autre dédié aux métiers de la chaudronnerie, ainsi qu'une partie administrative qui va permettre d'accueillir des jeunes afin de pouvoir les former sur les prochaines années et ainsi remplacer les futurs et heureux retraités dans ces domaines.

Il présente ensuite le deuxième gros projet qui a démarré depuis le début de ce mois de septembre, et qui porte sur l'extension du bâtiment de peinture dédié aux pièces longues. Il prend l'exemple des pièces fabriquées pour des pelleuses qui étaient filmées dans la vidéo. Il souligne que ce ne sont pas des pièces très lourdes (moins de 5 tonnes) mais dont l'emprise est suffisamment grande pour être à l'étroit dans les bâtiments actuels.

Il précise que la société a prévu une première partie qui va concerner le stockage des pièces avant leur finition avec deux bâtiments : le premier sera dédié à la préparation jusqu'à la finition des pièces et dans la partie supérieure, sera créée une zone de dernière génération pour la peinture des pièces. Il fait observer que la société n'a rien à envier à leurs confrères de l'automobile car dans les finitions des pièces, les demandes de qualité de peinture sont équivalentes au monde de l'automobile.

Il met l'accent sur la nécessité de réaliser ce bâtiment car LIEBHERR qui travaillait avec une fonderie en Allemagne en collaboration avec le groupe LINDE qui fabrique des chariots élévateurs, a pris la décision l'année dernière de se séparer de cette fonderie et a décidé, pour leur usine qui fabrique des pelleteuses, de confier à la société FMGC la totalité des volumes de fabrication de contrepoids pour ce domaine. Il précise que ce projet sera étalé entre 2022 et 2024.

La société a un autre projet qui lui tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'un projet photovoltaïque prévu à la fois sur leur ancienne décharge sur laquelle rien ne peut être construit, et potentiellement sur la déchetterie de Soudan.

M. David TROUILLOT explique les raisons du choix du terrain de la déchetterie. La société a effet souhaité au travers de son partenaire LUXEL, qui est une filiale de EDF, avoir la possibilité de poser un grand nombre de panneaux solaires afin d'en utiliser une partie en auto consommation. Il souligne que la société ne travaille pas toute l'année de la même manière. Elle s'arrête l'été pour effectuer un certain nombre de travaux pendant 4 semaines. Sur cette période, elle ne consomme presque pas d'énergie. La société ne pouvait donc pas utiliser la totalité de l'énergie produite par l'ensemble de ces panneaux solaires d'où l'idée d'en utiliser environ 85 % uniquement pour ré introduction dans le réseau d'électricité et les 15 % restants, (le talon) qui va permettre d'alimenter l'usine toute l'année et éviter d'utiliser le réseau électrique français.

Il est à l'écoute des élus qui souhaiteraient poser des questions sur la société ou les projets présentés.

M. le Président se dit impressionné à chaque visite de la société. C'est la raison pour laquelle, comme il l'avait souhaité avec Frédéric LACROIX de la société KUHN, il aurait apprécié qu'une délégation d'élus soit accueillie dans les prochaines semaines. Il estime que le fait de visiter une entreprise permet d'être encore plus déterminé à l'accompagner ensuite.

Il a relevé qu'une grue sur 4 dans le monde entier était fabriquée à partir de contrepoids réalisés par la FMGC. Il est impressionné par ce constat et indique qu'il est important de le mettre en avant.

M. Bernard GAUDIN remercie M. David TROUILLOT de sa présentation et salue son travail ainsi que celui de ses collaborateurs pour le développement de la société. Il s'interroge sur la surface occupée aujourd'hui par la société.

M. David TROUILLOT répond que le site compte aujourd'hui 14 hectares pour 42 000 m<sup>2</sup> couverts. Il rappelle que la société réalise des pièces qui vont de 500 kg à 15 tonnes. S'agissant des plus importantes destinées aux grues LIEBHERR fournies par la FMGC, il précise qu'elles vont supporter jusqu'à 700 tonnes de contrepoids lesquels pèsent 10 tonnes.

Il explique que la société a besoin d'un grand espace de stockage pour ces pièces. Il s'agit de la première raison du besoin en foncier.

La deuxième raison est en lien avec les Energies Marines Renouvelables. La société est consultée aujourd'hui pour des projets qu'ils soient éoliens ou hydroliens de l'ordre de 15 000 tonnes pour les plus petits jusqu'à 90 000 tonnes pour les plus gros. Il souligne que les 90 000 tonnes correspondent à la production annuelle.

Il indique qu'il n'est donc pas envisageable en l'état actuel de répondre positivement à ces demandes sans passer par des partenaires et possiblement pour des éoliennes en Asie, par des partenaires de ce pays. Néanmoins, il informe que la société a un grand nombre de projets qui sont en cours de lancement en Europe. Il rappelle l'intervention du Gouvernement qui incite au démarrage de projets de production d'énergie verte. Il souligne que la société doit être prête et pour ce faire, elle a besoin de foncier. L'acquisition d'une nouvelle parcelle leur permettrait de réaliser ce projet.

Il précise qu'outre ces projets, la société mène actuellement une réflexion sur la mise en place d'un plan directeur qui les amènerait à augmenter leur capacité par pallier. Le premier pallier serait de 20 000 tonnes supplémentaires à horizon de 3 ans, et potentiellement un deuxième à 50 000 tonnes à l'horizon de 5 à 10 ans.

M. Bernard GAUDIN demande comment la société intègre ou envisage la concurrence des usages sur le foncier entre l'utilisation agricole et l'utilisation industrielle. Il demande si c'est une réflexion qui est intégrée aujourd'hui dans le développement de l'entreprise.

M. David TROUILLOT répond que le savoir, la technologie et l'expérience de l'entreprise sont à Soudan. Si la société devait réfléchir à aller potentiellement construire ses capacités supplémentaires ailleurs, la situation serait extrêmement compliquée et dommage pour le territoire.

Il admet que la société utilise effectivement une partie des terres pour sa croissance mais qu'elle travaille néanmoins sur un certain nombre de sujets en lien avec l'environnement.

A ce titre, il explique que leur instrument de fusion utilise du coke. La société a notamment pour objectif entre 2030 et 2050 de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Il informe qu'il y a deux ans, elle a lancé un groupe de travail pour permettre de franchir ces objectifs et non pas comme certains ont pris la décision de passer à l'électrique. Il souligne à cet effet les tensions sur le réseau prévus pour cette fin d'année et probablement encore pendant un certain temps. Il est donc envisagé de transformer peu à peu le combustible premier qui est du coke issu de mine par du bio coke ou de la bio masse éventuellement.

Il rappelle qu'un site de méthanisation est situé à proximité de l'entreprise et pourrait également aider à booster la combustion venant de la bio masse laquelle possède un pouvoir calorifique inférieur au coke afin d'atteindre un résultat identique. L'idée est de travailler dans cette voie et de respecter les engagements de 2030 et de 2050, et ainsi de pouvoir continuer de faire bénéficier au territoire mais aussi aux salariés de la société de ces possibles croissances.

Il ajoute qu'aujourd'hui LIEBHERR fabrique 2 000 grues dans le monde par an. Ils ont annoncé à la société leur intention de passer à 3 000 grues à horizon 2030 et de les positionner pour les accompagner. La réalisation de ce projet est donc primordiale dans ce contexte.

M. le Président intervient sur le sujet des terres agricoles en indiquant que malgré les nombreux obstacles qu'il y a eu à franchir, les terres ont finalement été acquises. Il précise que ces terres étaient classées en zone d'activités au PLU de Soudan et n'avaient plus vocation à être des terres agricoles.

Mme Isabelle MICHAUX s'interroge sur les moyens mis en œuvre pour obtenir de la fonte et sur les moyens d'approvisionnement des matériaux.

M. David TROUILLOT considère qu'il s'agit d'une très bonne question. Il indique que la fonte est issue entièrement de matières recyclées qui proviennent de collectes réalisées auprès de recycleurs de métaux qui s'approvisionnent dans de nombreuses déchetteries. Les matières sont issues du rayon grand ouest principalement.

Il précise qu'il y a deux matières principales : la première est la vieille fonte qui est issue de démolition soit de bâtiments soit de voiries (vieilles canalisations, plaques d'égouts, vieux radiateurs, blocs moteurs, et certaines parties en fonte de véhicules lourds). La deuxième est l'acier qui provient principalement de la destruction de véhicules automobiles.

Il fait remarquer que l'instrument de fusion utilise beaucoup de coke mais qu'il s'agit d'un outil exceptionnel de recyclage. Pour 90 000 tonnes produites l'année dernière, la société a enfourné environ 115 000 tonnes de déchets. Dans le cas où ces déchets n'auraient pas été utilisés pour l'activité de la société à Soudan, M. David TROUILLOT souligne qu'ils auraient pu être acheminés en bateau vers d'autres pays en voie de développement pour être réutilisés.

M. le Président le remercie de ces explications et en déduit que toutes les démolitions qui auraient pu être réalisées cet été à Châteaubriant, ont pu indirectement alimenter la FMGC.

M. David TROUILLOT répond par l'affirmative.

M. François-Xavier LE HECHO souhaite poser trois questions. Concernant l'augmentation de la production d'environ 60 % évoquée précédemment, il demande s'il y a un parallèle linéaire pour le nombre d'emplois. Egalement, cette augmentation de production nécessitera à terme de prévoir d'autres agrandissements de la société. Enfin, s'agissant de la création d'un hub autour de la société liée à la maintenance, il demande si des entreprises situées sur le territoire du castelbriantais et qui travaillent en grande partie pour la société, auraient intérêt à s'implanter à proximité pour dynamiser et développer son secteur d'activité.

M. David TROUILLOT répond sur la première question relative à l'augmentation du volume d'activité, qu'il s'agit d'une réflexion sur un plan directeur sur le site pour les 10 prochaines années. L'idée est d'être prêt pour le déploiement des énergies marines renouvelables mais aussi de suivre des clients historiques comme LIEBHERR qui représentent aujourd'hui 40 % du chiffre d'affaires de la société.

Il précise que la société ne se lancera pas sans les engagements de ses clients à les accompagner et à leur assurer un certain nombre de volumes.

S'agissant de la troisième question, il informe que la société travaille tout au long de l'année avec des entreprises locales pour pallier à des problématiques de recrutement. Elles interviennent sur des marchés d'électricité ou sur de la chaudronnerie notamment. Certaines sont déjà implantées sur la zone, telles que la société CSDN, la société AUNETTE, l'entreprise HERVE et l'entreprise MOUTEL.

M. Stéphane MONNIER complète en indiquant que depuis 15 ans, la société a privilégié toutes les entreprises castelbriantaises à travailler sur l'ensemble des nouveaux projets et les aide sur les métiers de la maintenance sur le site. Il relève qu'il s'agit d'un atout.

Sur la deuxième question concernant la productivité, il indique qu'effectivement les pièces supplémentaires ou les tonnages supplémentaires ne vont pas se faire à ISO effectifs. Toutefois, certains métiers, et notamment l'ébarbage qui consiste à enlever les bavures de production autour des pièces avant leur finition, sont difficiles car ils se réalisent à la main et à la meuleuse. Il informe à ce sujet, que la société a investi l'année dernière dans une cellule robotisée pour réaliser cette opération. Il précise qu'il est important d'investir dans la robotisation d'un point de vue attractif. En effet, le recrutement d'une personne qui va tenir une meuleuse 8 heures par jour ou le recrutement d'une personne qui va être conducteur de ligne automatisée, n'a forcément pas le même impact.

Il est conscient que le passage de ces paliers se concrétisera forcément par des recrutements mais il n'en connaît pas le nombre aujourd'hui.

Il ajoute qu'en plus de l'attractivité, et comme toutes les sociétés, la FMGC vit aujourd'hui une forte inflation, non seulement dans les matières premières mais pour tous les composants qui rentrent dans le process de fabrication. Si la société veut continuer à être compétitive dans le monde du contrepoids, elle devra faire de la productivité et la robotique en fait partie.

M. Sébastien CROSSOUARD précise qu'aujourd'hui, la société utilise un four bien spécifique. Pour atteindre les 15 000 ou 20 000 tonnes de plus avec une capacité de 100 000 tonnes (92 000 aujourd'hui), il demande si la société a prévu de changer son four.

M. David TROUILLOT répond que le four utilisé aujourd'hui est un cubilot vent chaud. Il s'agit d'un gros cylindre dans lequel est intégré en premier le combustible puis sont ajoutées des charges métalliques de 2 tonnes au-dessus du combustible. Les fumées sont captées dans le haut du cylindre pour être brûlées afin de les nettoyer. Elles passent au travers de filtre, au travers d'échangeur pour récupérer la chaleur créée en les brûlant et l'énergie résiduelle, les fumées à haute température, sont réinjectées dans le cubilot pour finalement attiser le combustible. C'est la raison pour laquelle l'outil est appelé cubilot vent chaud.

Il précise que pour passer le premier palier, se dresse une limite sur le cubilot qui porte justement sur le traitement des fumées. Le cubilot a été installé en 2005. Il va donc bientôt avoir une vingtaine d'années et a besoin de certaines rénovations dont le système de traitement des fumées qui aujourd'hui est son goulot d'étranglement.

La société a bien conscience qu'en ré investissant sur ce système de traitement des fumées, elle va être capable de gagner les 20 % qui manquent pour franchir le premier palier. Il indique que le deuxième palier passera forcément par une autre solution, d'où l'intérêt de la recherche que la société mène actuellement sur la transformation du combustible coke par de la biomasse.

Il complète en précisant que ce travail de recherche est réalisé avec d'autres industriels qui ne sont pas des concurrents mais qui travaillent également avec des cubilots vent chaud et notamment le belge PROFERRO et une usine STELENTIS. La FMGC travaille aussi en partenariat avec des universitaires et des experts dans le domaine de la métallurgie. L'idée étant à la fois d'atteindre les objectifs de 2030 et de permettre d'augmenter leur capacité et de pouvoir répondre aux besoins de leurs clients.

M. Sébastien CROSSOUARD pense qu'avant 2005, il y avait deux fours et demande s'il s'agissait de deux cubilots vent chaud.

M. David TROUILLOT précise qu'il y en avait trois. Il explique que la technologie des cubilots avant 2005, était à air froid et qu'ils nécessitaient un arrêt tous les jours de manière alternée. La réfection des bétons à l'intérieur devait être refaite tous les jours. Ce travail engendrait des ressources humaines très compliquées à obtenir. Il précise que la nouvelle technologie du vent chaud permet justement de n'arrêter ce four que toutes les 3 à 4 semaines et que le système de four n'est refait qu'une seule fois dans l'année. Ce système nécessite donc beaucoup moins d'entretien. Ce cubilot est donc plus facile d'utilisation pour tous les agents de maintenance autour du secteur de la fusion.

M. Patrick GALIVEL s'interroge sur le transport des produits finis. Il constate que les éléments fabriqués sont très lourds. Il suppose donc que le transport constitue une part importante des dépenses de la société. Il souhaiterait également connaître les impacts de la crise énergétique actuelle sur leurs produits.

M. David TROUILLOT informe que 95 % du transport des produits finis est assuré par leurs clients. La société n'a à sa charge que les navettes qui sont réalisées entre Soudan et leurs clients à Ancenis (TOYOTA et MANITOU).

Concernant la question sur les impacts de la crise énergétique, il indique que les contrepoids coûtent 1 000 € la tonne. Le surcoût d'électricité enregistré sur l'année 2022 représente 40 € supplémentaire à la tonne. S'agissant des autres composants qui rentrent dans le process, il convient d'ajouter 70 € supplémentaire. De ce fait, entre l'année 2021 et cette année, la société a augmenté ses tarifs de plus de 10 % afin de pouvoir absorber les coûts supplémentaires.

Outre l'aspect financier, M. David TROUILLOT évoque l'aspect technique. Il se réfère à la vidéo diffusée précédemment dans laquelle apparaissaient les lettres GTB pour Gestion Technique des Bâtiments. Il explique qu'il s'agit d'un outil mis en place au sein de la société depuis quelques années et qui permet le déploiement de l'éclairage LED, de certains capteurs intelligents qui permettent de réguler de manière automatique le fonctionnement de l'entreprise et notamment les éclairages mais aussi de démarrer automatiquement l'éclairage chaque lundi matin et de couper automatiquement l'éclairage à la fin de la dernière équipe le samedi matin. Il ajoute que les capteurs de luminosité extérieurs, appelés lumandars, permettent de régler la puissance envoyée au luminaire en fonction de la luminosité extérieure.

Il confirme que l'ensemble de ces dispositifs permettent de réaliser des économies et indique que la mise en place du GTB a également permis la coupure de gros consommateurs d'énergie tels que les filtres pendant les pauses du personnel. Il informe qu'en parallèle la société travaille sur la réduction de sa consommation électrique et que le projet de parc photovoltaïque fait également partie de la stratégie.

M. Hervé de TROGOFF intervient sur le sujet de la sécurité au travail. Il demande à connaître le taux d'accident du travail d'une part et comment la société se compare par rapport aux autres fonderies en France et en Europe d'autre part.

A cette question, M. David TROUILLOT répond qu'il est compliqué de comparer. Il indique que la société a un taux de fréquence aux alentours de 70 accidents par million d'heures travaillées. Selon lui, ce taux est trop élevé et la société travaille à faire baisser ce taux. Il précise que la valeur moyenne sur les fonderies en France est de 25 accidents par million d'heures travaillées.

Il fait le constat que les fonderies ont des domaines d'activités variés comme celles qui réalisent des bijoux, des petits carters en aluminium de quelques centaines de grammes ou bien encore des fonderies comme le groupe BOUHYER, qui s'identifie à la société FMGC en terme d'activité ou comme LORY en région parisienne qui fabriquent des pièces jusqu'à 15 tonnes.

Il considère qu'il est donc complexe de se comparer avec la moyenne nationale. Il informe toutefois que la société a mis en place depuis 4 ans, en sus d'investissements réguliers réalisés depuis 20 ans pour améliorer la sécurité sur le site, une démarche avec une société qui s'appelle PREVENANCE pour travailler sur le comportement des salariés. Il souligne en effet que dans 90 % des cas, l'accident vient de l'humain, des habitudes, l'envie de gagner du temps et cite à ce titre quelques exemples de comportements. (J'ai voulu aller vite, je suis passé par-dessous un convoyeur, je me suis tordu la cheville. J'étais énervé, j'ai pris mon marteau, j'ai tapé sur la pièce trop fort, j'avais ma main à côté, je me suis tapé sur le doigt).

Pour essayer d'éviter ces accidents, il fait savoir que la société forme la totalité du personnel à cette démarche, en mettant en place des dialogues sécurité. L'ensemble du personnel encadrant et le management intermédiaire vont ainsi observer le salarié à son poste de travail et vont engager un dialogue ensuite sur les points positifs observés, sur les points à améliorer en ayant à l'esprit l'aspect prévention plutôt que de subir un éventuel accident.

Par ailleurs, il mentionne la mise en place de quart d'heure sécurité tous les mois sur des sujets choisis par l'encadrement intermédiaire, comme pour exemples la circulation sur le site, l'utilisation des ponts roulants... Il précise que la société possède 75 ponts roulants nécessaires pour manipuler des charges pouvant peser jusqu'à 35 tonnes. La pièce en elle-même pèse 15 tonnes mais il faut ajouter du sable autour pour la mouler, et un châssis métallique pour maintenir le sable. Il fait remarquer que ce sont de grosses charges à déplacer.

Afin d'aborder le sujet de la sécurité moins négativement, M. David TROUILLOT informe que la société a mis en place un système de célébration qui est plutôt positif et valorisant pour les salariés en mettant en avant le nombre atteint par l'équipe sans accident. Différents paliers ont été instaurés, 100 jours, 200 jours, 300 jours et le dernier palier atteint sans accident permet à l'équipe concernée de se voir offrir le restaurant.

Il précise que cette démarche est très impulsée par le Président du Directoire, c'est-à-dire lui-même. A son arrivée en 2019, il a commencé par expliquer aux équipes qu'il n'y avait aucun intérêt de parler de record de production si un des collègues s'était blessé la veille.

M. le Président le remercie d'avoir accepté cette invitation à intervenir à la présente séance et pense que cette présentation était indispensable puisqu'elle a encore plus convaincu d'accompagner la société FMGC.

M. David TROUILLOT le remercie à son tour et souhaite une bonne soirée à chacun.

M. Dominique DAVID poursuit en précisant que cette intervention montre combien le monde de l'entreprise est passionnant. Le pilotage de la société est assuré par des personnes passionnées. Il indique avoir relevé dans leur intervention les mots « innover, développer, transformer ». Il rajouterait un mot : adapter.

Dans le monde de l'entreprise et compte tenu des contraintes qui s'imposent, il souligne qu'il est nécessaire et important de s'adapter en permanence. Cette adaptation se confirme aujourd'hui dans toutes les entreprises qui sont visitées aujourd'hui avec M. le Président et Romain PRIOU.

M. François-Xavier LE HECHO remercie M. le Président d'avoir proposé cette visite très intéressante et se dit ravi que des sujets techniques puissent être abordés dans la communauté de communes.

M. le Président précise que la collectivité a bénéficié de l'accompagnement de M. Pierre CHAULEUR, Sous-Préfet, sur ce dossier. Il rappelle qu'au vu de la tournure de ce dossier, il avait souhaité l'évoquer avec M. le Préfet en personne qui s'était déplacé ensuite le 13 juillet 2021. Il avait relevé par la suite un accompagnement moins difficile sur ce dossier par les services de la Préfecture.

Il insiste sur l'importance de l'économie sur un territoire en rappelant qu'au niveau national, les entreprises représentent 12 % de l'activité. Sur le territoire communautaire, elles représentent près de 20 %. Il considère que le plus important est d'accompagner les entreprises et la collectivité s'y emploie au quotidien. Il constate que les entreprises le rendent bien à la Communauté de Communes.

Il rappelle que lorsque la Foire de Béré a été annulée en 2020, il avait souhaité réunir les chefs d'entreprises. C'est ainsi qu'accompagné de la Présidente de Région, du Président du Conseil Départemental et du Sous-Préfet, il a rencontré les chefs d'entreprise. Ceux qui avaient des projets ont bien saisi que la communauté de communes était présente pour les accompagner.

Il remercie M. Dominique DAVID, Romain PRIOU ainsi que les services qui se sont investis sur ce dossier. Il considère que la démarche collective menée est positive.

Il conclut en indiquant que l'organisation de visites est complexe. Toutefois, une date de visite de l'entreprise sera proposée dans les prochains mois.

- **Délibération n° 089 : Cession de la déchetterie à la société FMGC sur la zone d'activités d'Hochepie à Soudan**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 090 : Cession d'une parcelle à la société FMGC sur la zone d'activités d'Hochepie à Soudan**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 091 : Cession des ateliers relais n°6 et n°7 de l'Eco-Parc à la SAS DS&C Associés - Parc d'activités 2 allée du Rocheteur à Derval**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 092 : Cession d'une parcelle à la société AFTMP sur le parc d'activités du Bignon à Erbray**

M. Bernard GAUDIN s'interroge sur la localisation de la parcelle cédée et demande si elle jouxte ou non la parcelle occupée actuellement par ladite société.

M. le Président répond que sur le plan qui accompagne la délibération, il est visible que la parcelle cédée ne jouxte pas celle occupée.

**Adoption à l'unanimité.**

## Personnel – Administration Générale et Mutualisation

### *Administration générale*

#### - Délibération n° 093 : Présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

M. Philippe DUGRAVOT présente une synthèse réalisée sur ce rapport afin de faciliter la bonne compréhension du document.

Il rappelle tout d'abord que le syndicat mixte du bassin de Semnon a été créé en 1979, par l'arrêté inter préfectoral des départements d'Ile et Vilaine et de Loire-Atlantique, et qu'il a été constitué initialement avec 15 communes adhérentes, couvrant un territoire de 495 km<sup>2</sup>. Il comptait en 2021, 37 communes dont 7 en Loire-Atlantique avec l'objectif d'assurer ou de promouvoir en concertation avec les usagers concernés, toutes les actions nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité de l'eau, afin d'atteindre un bon état écologique des cours d'eau et de son périmètre.

En 2021, le syndicat mixte bénéficiait d'un autofinancement de l'ordre de 110 000 € alimenté par la participation des communautés de communes de son territoire.

Le financement des actions était pour sa part assuré par les participations de ses membres, ainsi que les subventions de ses différents partenaires financiers qui étaient, l'agence de l'eau Loire Bretagne, les conseils régionaux de Bretagne et de Pays de la Loire ou encore le conseil départemental d'Ile et Vilaine.

Les évolutions réglementaires intervenues depuis 2014 ont conduit à une réorganisation des compétences de Gestion des Milieux Aquatiques, la GEMA et des compétences associées.

C'est dans ce contexte, que le syndicat mixte a été dissout à la date du 31 décembre 2021, et a entraîné le transfert de l'ensemble de ses compétences et de ses agents à l'EPTB (Etablissement Public Territorial du Bassin Vilaine).

Pour mémoire, il rappelle que dans le cadre de ses missions, le syndicat mixte a travaillé sur l'élaboration d'un contrat du bassin versant du Semnon pour la période 2021-2023 dont les objectifs seront poursuivis.

Ces objectifs s'articulent pour l'essentiel et pour un montant prévisionnel d'un peu plus 5 millions d'euros sur la période, autour des axes suivants : l'aménagement du territoire, les pratiques et usages sur le territoire, l'amélioration valorisation et transmission des connaissances, l'animation et gestion du contrat territorial.

A titre d'exemple, il cite au titre de l'aménagement du territoire, la restauration des éco systèmes ou encore au titre des pratiques et des usages sur le territoire, l'accompagnement aux adaptations des évolutions climatiques.

Pour conclure, il donne quelques exemples d'actions qui ont été conduites en 2021 par le syndicat mixte, l'accompagnement technique et financier à l'utilisation de matériels de désherbage mécanique du maïs, plusieurs actions qui ont été conduites en faveur des collectivités, par l'évolution des pratiques dans le respect des réglementations relatives à l'application de produits phytosanitaires, différentes actions de sensibilisation à l'environnement organisées notamment en faveur des scolaires, les CM1 et CM2 en particulier, et plusieurs actions de restauration des milieux aquatiques, tel que la morphologie des cours d'eau ou la continuité écologique des rivières.

Il précise que ce rapport d'activités est le dernier dudit syndicat qui sera dissout le 31 décembre prochain.

### **Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

#### **Délibération n° 094 : Présentation du rapport d'activités du Conseil de Développement - Année 2021**

M. Philippe DUGRAVOT présente un résumé synthétique de ce rapport d'activités de l'année 2021.

Il rappelle que la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire qui a inscrit, dans l'organisation républicaine, les Conseils de Développement.

Mis en place à l'échelle de territoires de projets, ils constituent ainsi des espaces de réflexion, d'échange et de proximité, destinés à associer les citoyens, les membres de la société civile et les élus locaux.

Ils ont pour vocation d'accompagner et d'enrichir les politiques publiques locales en apportant notamment une vision prospective. Ils peuvent constituer, par leur contribution au débat public un outil de dynamique citoyenne et de sensibilisation aux enjeux intercommunaux.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Administration, le Bureau et différents groupes de travail du Conseil de Développement se sont réunis à 18 reprises tout au long de l'année 2021.

Dans le prolongement de ses travaux antérieurs, le Conseil de Développement aura notamment animé un groupe de travail sur le thème « alimentation et précarité » qui s'est en particulier appuyé sur les conséquences de la crise COVID, pour les habitants de la communauté de communes.

Un tout premier objectif aura été de réaliser un état des lieux de l'aide alimentaire apportée sur le territoire en s'appuyant en particulier sur l'action des différentes structures associatives et caritatives existantes.

Ce travail aura notamment démontré, dans ce domaine, un impact globalement modéré de la pandémie sur le territoire. Celui-ci a été complété en juillet 2021, par l'organisation à Châteaubriant d'une conférence de M. Julien NOËL, chercheur à l'Université de Nantes sur le thème de la précarité alimentaire, dont la synthèse figure sur le site Internet du Conseil de Développement.

De même et au cours de l'année 2021, le Conseil de Développement a poursuivi une démarche de communication et de veille sur le territoire en affirmant notamment sa présence numérique, par sa participation au Forum des Associations organisé par la Ville de Châteaubriant en septembre 2021, pour exemple

Enfin, et dans la continuité des années précédentes, le Conseil de Développement aura poursuivi en 2021 sa participation active aux réunions du Comité de Programmation des Fonds Européens LEADER (GAL), ainsi par ailleurs, qu'au réseau des Conseils de Développement de Loire-Atlantique et à ses travaux.

**Les membres du Conseil Communautaire donnent acte de la présentation de ce rapport.**

- **Délibération n° 095: Inscription complémentaire au sein de la commission Mobilité**

M. Philippe DUGRAVOT propose, avec l'accord des conseillers communautaires, de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour procéder à l'ajout dudit membre au sein de la commission mobilité.

**Adoption à l'unanimité.**

*Personnel*

- **Délibération n° 096 : Dispositif « service civique » et demande d'agrément**

M. Bruno DEBRAY demande si le dispositif est ouvert aux communes.

M. Philippe DUGRAVOT répond positivement à cette question et rappelle que deux catégories d'organismes peuvent prétendre au service civique, le milieu associatif dans son ensemble puis les collectivités, les communautés de communes, les communes également ainsi que les services de l'Etat.

Mme Jacqueline BOMBRAJY ajoute que chaque école peut faire la demande de recrutement d'un service civique directement sur le site de l'inspection académique. Cette démarche est indépendante du service civique dont peuvent bénéficier les communes.

M. Philippe DUGRAVOT la remercie de cette précision.

M. le Président fait une proposition aux conseillers tout en soulignant qu'il faudra y travailler d'un point de vue juridique. Il reprend la délibération qui précise que le jeune percevra 601 €, dont 80 % versés par l'Etat et 20 % par le Département. La collectivité versera l'avance et le Département remboursera. Il propose qu'une réflexion soit lancée pour que la collectivité abonde à hauteur 100 € ou 200 € pour exemples par poste afin de motiver plus encore les jeunes. Cette aide complémentaire pourrait aussi déclencher des vocations et débloquer certaines offres d'emplois.

M. Sylvain DESCARPENTRIES demande, si un jeune est intéressé, les démarches qu'il doit effectuer et auprès de quelle structure.

M. Philippe DUGRAVOT indique que le jeune peut s'adresser en sous-préfecture où lui seront délivrés des éléments qui lui permettront de se faire identifier pour ensuite être intégré dans le dispositif. Il peut également se présenter auprès de la Mission Locale ou de Pôle Emploi où des informations lui seront également communiquées pour se faire identifier.

Il se dit sensible à la proposition de M. le Président de réfléchir à un abondement par la collectivité sur ce type d'emploi. Il informe avoir eu l'occasion récemment dans un cadre différent, d'évoquer cette question du service civique et en particulier des difficultés rencontrées en fonction des zones géographiques, des secteurs d'activités, de trouver des volontaires, des jeunes qui sont intéressés pour s'engager dans cette démarche.

Il estime que la mesure incitative proposée ce soir contribuera à renforcer l'attractivité de ce type de poste.

M. le Président informe avoir assisté avec M. Philippe DUGRAVOT à la signature du premier contrat d'engagement jeune en présence de la Ministre Sarah EL HAÏRY. Il souligne que les témoignages étaient très intéressants. Il a constaté par ailleurs que les jeunes étaient éloignés de toute organisation administrative locale. De ce fait, il considère nécessaire que la communauté de communes serve de lien à l'information. Si les conseillers retiennent cette proposition, elle pourra être travaillée et présentée à une prochaine séance.

Mme Marie-Irène BOUIN fait remarquer que très peu de candidats se manifestent sur ces emplois comme en témoigne l'unique candidate qui s'est présentée en décembre dernier pour un service civique sur sa commune.

M. François-Xavier LE HECHO demande si le service civique s'ajoute au SNU.

M. le Président répond que ce sont deux dispositifs différents.

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 097 : Régime indemnitaire**

**Adoption à l'unanimité.**

- **Délibération n° 098 : Modification du tableau des effectifs**

**Adoption à l'unanimité.**

*Mutualisation*

- **Délibération n° 099 : Marché de service de prestations d'assurances pour le groupement de commandes permanent**

M. Yvan MENAGER s'interroge sur l'existence d'augmentations par rapport au marché précédent et notamment au niveau des primes.

M. Philippe DUGRAVOT confirme que ce nouveau marché a subi des augmentations.

**Adoption à l'unanimité.**

## Petite enfance et Jeunesse

- Délibération n° 100 : Convention d'ingénierie préalable à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

Adoption à l'unanimité.

- Délibération n° 101 : Contrat réservation îlot des Terrasses – multi accueil

Adoption à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.